



CATALOGUE DES PRESTATIONS

SICAE de la Somme et du Cambrasis



Préambule	Page 4
Formulaire de demande de prestations	Page 10
ACCES AU RESEAU - Tableau de synthèse des prestations	Page 12
Fiche AR1 - Première mise en service	Page 14
Fiche AR2 - Mise en service sur installation existante	Page 16
Fiche AR3 - Mise sous tension pour essais	Page 18
Fiche AR4 - Résiliation sans suppression du raccordement –	Page 20
Fiche AR5 - Intervention pour impayé	Page 22
Fiche AR6 - Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 kVA)	Page 24
Fiche AR7 - Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA)	Page 26
Fiche AR8 - Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 kVA)	Page 28
Fiche AR9 - Suppression du raccordement	Page 30
COMPTAGE - Tableau de synthèse des prestations	Page 32
Fiche C1 - Vérification visuelle du compteur (BT ≤ 36 kVA)	Page 34
Fiche C2 - Vérification métrologique du compteur	Page 36
Fiche C3 - Vérification chaîne de mesure (HTA)	Page 38
Fiche C4 - Mise en place d'un système de téléreport	Page 40
Fiche C5 - Activation de la sortie télé-information client (TIC)	Page 42
Fiche C6 - Remplacement du compteur	Page 44
Fiche C7 - Modification des codes d'accès	Page 46
Fiche C8 - Synchronisation du dispositif de comptage (HTA et BT > 36 kVA)	Page 48
Fiche C9 - Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur	Page 50
Fiche C10 - Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon (BT ≤ 36 kVA)	Page 52
Fiche C11 - Raccordement du dispositif de comptage à une ligne RTC	Page 54
Fiche C12 - Pose d'un compteur en dépannage	Page 56
CONTRAT - Tableau de synthèse des prestations	Page 58
Fiche CT1 - Changement de fournisseur et/ou de responsable d'équilibre	Page 60
Fiche CT2 - Bilan qualité de fourniture	Page 62
Fiche CT3 - Duplicata de documents	Page 64

DIVERS - Tableau de synthèse des prestations

Page 66

Fiche D1 - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé	Page 68
Fiche D2 - Séparation de réseaux	Page 70
Fiche D3 - Intervention de courte durée	Page 72
Fiche D4 - Protections de chantier	Page 74
Fiche D5 - Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement	Page 76
Fiche D6 - Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation	Page 78
Fiche D7 - Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	Page 80

MODIFICATION TARIFAIRE - Tableau de synthèse des prestations

Page 82

Fiche MT1 - Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite ($BT \leq 36$ kVA)	Page 84
Fiche MT2 - Modification de puissance souscrite (HTA et $BT > 36$ kVA)	Page 86
Fiche MT3 - Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et $BT > 36$ kVA)	Page 88

TRAITEMENT DES DONNEES - Tableau de synthèse des prestations

Page 90

Fiche TD1 - Relevé spécial	Page 92
Fiche TD2 - Transmission de courbes de mesure	Page 94
Fiche TD3 - Transmission de l'historique d'index	Page 96
Fiche TD4 - Accès au site internet INFOCOMPTAGE de mise à disposition des courbes de charges	Page 98



La décision ministérielle du 7 août 2009 fixe la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux public d'électricité au 1^{er} septembre 2009.

Les règles tarifaires relatives à ces prestations annexes y sont déclinées et décrivent le contenu des prestations, fixent le tarif de ces prestations et précisent, le cas échéant, les délais standards ou maximaux de réalisation de ces prestations.

La SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS garantit la fourniture de ces prestations dans des conditions transparentes et non discriminatoires. A cet effet, les mêmes prestations sont proposées à tous les utilisateurs, et sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue au I de l'article 22 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Le présent catalogue constitue l'offre de la SICAE en matière de prestations conformément à la décision ministérielle précitée.

A. Structure du catalogue

Le catalogue des prestations est constitué :

- ➔ D'un formulaire de demande
- ➔ De fiches descriptives des prestations
- ➔ D'un tableau de synthèse des prestations par thème dont la liste est déclinée ci-après :
 - Accès au réseau
 - Comptage
 - Contrat
 - Divers
 - Modification tarifaire
 - Traitement des données

- 2 catégories de prestation sont proposées :

- Catégorie 1

Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS.

- Catégorie 2

Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel.

Nota : Les prestations relatives au raccordement au réseau public de distribution ne sont pas traitées dans le présent catalogue. Elles sont traitées dans le cadre du barème de raccordement de la SICAE. Ce barème est consultable sur le site internet de la SICAE www.sicaesomme.fr

- 4 segments d'utilisateurs ont été identifiés :
 - Le segment U1-2

Il s'agit des utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé.
 - Le segment U3

Il s'agit des utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index ou à courbe de charge non télérelevé.
 - Le segment U4

Il s'agit des utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA.
 - Le segment U5

Il s'agit des utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.
- 2 types d'utilisateurs sont identifiés :
 - Les utilisateurs type S

Il s'agit des utilisateurs soutireurs.
 - Les utilisateurs type I

Il s'agit des utilisateurs injecteurs.

B. Fiche descriptive des prestations



1 Titre de la famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature.

2 Segment d'utilisateurs

Cette rubrique indique le segment d'appartenance de l'utilisateur concerné.

3 Titre de la fiche

Au sein de la famille d'appartenance indique la prestation proposée par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

4 Type d'utilisateur

Cette rubrique indique si la fiche s'adresse à un utilisateur soutireur ou injecteur.

5 Catégorie

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée.
 Catégorie 1 : Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
 Catégorie 2 : Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel

6 Description

Cette rubrique définit la prestation.

7 Prestations élémentaires incluses

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués lors de la réalisation de la prestation.

8 Prix

Les prix sont affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) (la TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation).

9 Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

Catégorie 1 - Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2 - Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2 - Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3 - Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4 - Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5 - Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S - Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I - Il s'agit des utilisateurs injecteurs

C. Procédure de traitement des demandes

1. Toute demande doit se faire uniquement par l'intermédiaire du formulaire de demande et des fiches descriptives des prestations.

Le formulaire aborde les points suivants :

a. Identification demandeur

Fournisseur, mandataire ou utilisateur.

b. Identification de la prestation

Le demandeur doit identifier le nom de la prestation et sa référence précisée dans le document "liste des prestations".

c. Coordonnées demandeur

Cette partie précise les coordonnées du demandeur.

d. Coordonnées PDC

Cette partie précise les coordonnées du point de connexion.

L'identifiant à saisir dans le formulaire correspond à la référence du point de connexion indiqué, suivant le dispositif contractuel, dans le contrat d'accès au réseau de distribution ou dans la fiche d'accord de rattachement au périmètre de facturation. Il correspond également à la référence indiquée sur la facture d'énergie.

2. Suivant le dispositif contractuel, une demande peut émaner du fournisseur ou de l'utilisateur, éventuellement d'un mandataire de l'utilisateur.

a. Contrat unique

Une demande émane principalement du fournisseur.

Elle peut toutefois émaner de l'utilisateur pour toute prestation n'entraînant pas de modifications contractuelles.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit le fournisseur.

b. Contrat d'accès au réseau de distribution GRD – Utilisateur

Une demande émane de l'utilisateur ou de son mandataire.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit l'utilisateur.

c. Dispositif contractuel "actuel" (client resté au tarif réglementé de vente)

Une demande émane de l'utilisateur ou de son mandataire.

Les prestations seront facturées au signataire du contrat d'accès au réseau, soit l'utilisateur.

Nota : Tout mandataire devra justifier d'un mandat de l'utilisateur.

d. Aucun contrat avec le GRD

Une demande émane d'un tiers non raccordé au réseau public de distribution.

Il peut s'agir notamment de demandes de déplacement d'ouvrages.

Les prestations seront facturées au demandeur.

La facturation des prestations pourra faire l'objet soit d'une facturation séparée, soit être incluse dans la facture d'accès au réseau.

3. Tous les champs du formulaire de demande sont obligatoirement à renseigner.
4. La SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS accuse réception de la demande et atteste de sa recevabilité.
5. Toute irrecevabilité de la demande sera précisée au demandeur par télécopie ou à défaut par courrier avec indication des causes de non recevabilité.
6. Toute demande de prestation doit être adressée à l'accueil GRD de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS suivant les modalités décrites ci-après :
 - a. Par courrier à l'adresse suivante :

SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Accueil GRD
Zone Industrielle « La Roseraie »
80500 Montdidier
 - b. Par fax au numéro 03.22.78.06.36
 - c. Par mail à l'adresse accueilGRD@sicaesomme.fr

Nota : Téléphone Accueil GRD 03.22.98.13.40

7. Les prestations dont le formulaire de demande accompagné, le cas échéant, de la fiche descriptive de la prestation dûment complétée (partie informations nécessaires à la réalisation de l'intervention) par le demandeur, sera réceptionné par l'Accueil GRD de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS avant le mercredi 16h00 seront réalisées la semaine suivante, sous réserve de disponibilité, aux heures et jours ouvrés sauf indication contraire précisée dans la fiche descriptive de l'intervention.

Toute réalisation d'une demande réceptionnée par l'accueil GRD le mercredi après 16h00 sera décalée d'une semaine par rapport aux délais indiqués ci-dessus.

Nota : si le mercredi est un jour férié, le jour de "référence" sera le mardi.

Intervention en dehors des heures et jours ouvrés :

La réalisation de prestation en dehors des heures et jours ouvrés entraînera une majoration du coût de la prestation suivant les conditions définies ci-après :

- Heures de jour (en semaine) : $K=1,50$
- Heures de jour (dimanche ou jours fériés) : $K=1,75$
- Heures de nuit (en semaine) : $K=2$
- Heures de nuit (dimanche et jours fériés) : $K=2,25$

Les heures de nuit s'entendent de 0h à 6h et de 20h à 24h.

Si la prestation devait être réalisée suivant plusieurs types d'heures, le coefficient appliqué serait celui le plus élevé.

Exemple :

Demande de séparation de réseau :

Séparation de réseau : le samedi à 13h00 (nota : $K=1,5$)

Remise sous tension : le dimanche à 22h00 (nota : $K=2,25$)

Le coefficient appliqué sera $K=2,25$.

8. L'enregistrement d'une demande par l'accueil GRD se traduira par l'envoi d'une télécopie ou à défaut par courrier au demandeur précisant la date et le numéro d'enregistrement de la demande et le délai de réalisation de la prestation.
9. Les demandes sont gérées via une file d'attente et peuvent donc, suivant la charge de travail et les contraintes d'exploitation, faire l'objet d'un report qui sera signifié au demandeur par télécopie et/ou par téléphone le vendredi suivant la date de la demande ou le jeudi si le vendredi est un jour férié.
10. La réalisation de la prestation fera l'objet d'un compte-rendu d'intervention adressé par télécopie ou par mail ou à défaut par courrier au demandeur le jour ouvré suivant.
11. Toute annulation ou report de rendez-vous du fait de l'utilisateur (ou d'un tiers autorisé par lui) sur toute intervention prévue à moins de 2 jours ouvrés sera facturé à hauteur de :
 - a. 13,52 € HT pour les utilisateurs U5.
 - b. 23,27 € HT pour les utilisateurs U4, U3 et U1-2.Le demandeur sera tenu de faire une nouvelle demande.
12. Toute prestation non réalisée du fait de l'utilisateur sera facturée à hauteur de :
 - a. 23,75 € HT pour les utilisateurs U5.
 - b. 90,78 € HT pour les utilisateurs U4, U3 et U1-2.Le demandeur sera tenu de faire une nouvelle demande.
13. Toute prestation non réalisée du fait du GRD sera réintégré dans les plus brefs délais dans le planning d'intervention et le coût de la prestation sera minoré des montants précités au point 11.
La nouvelle date d'intervention sera précisée au demandeur par télécopie et/ou par téléphone.
14. Le GRD s'engage sur une plage horaire d'intervention 8h00-12h00 ou 13h30-17h00.
15. Toute demande de prestation non décrite dans ce catalogue devra être adressée à l'accueil GRD suivant les modalités définies au point 6 et fera l'objet d'une étude spécifique.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION

Date de la demande		
Demandeur		
Fournisseur <input type="checkbox"/>	Utilisateur <input type="checkbox"/>	<u>Contrat avec le GRD</u>
Mandataire <input type="checkbox"/>		1. Aucun (contrat unique avec le fournisseur) <input type="checkbox"/>
		2. Contrat d'accès au réseau de distribution <input type="checkbox"/>
		3. Contrat "Tarif Réglementé de Vente" <input type="checkbox"/>
Prestation		
Nom		
Référence		
Coordonnées Demandeur		
Nom ou Raison sociale		
Adresse		
	Rue	
	Code Postal	
	Commune	
Interlocuteur		
Téléphone		
Fax		
E-mail		
Coordonnées PDC		
Référence		
Nom ou Raison sociale		
Adresse		
	Rue	
	Code Postal	
	Commune	
Interlocuteur		
Téléphone		
Fax		
Plage d'appel pour joindre l'utilisateur		

La prestation est facturée suivant les conditions de facturation définies dans le catalogue des prestations de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - ACCES AU RESEAU

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Première mise en service	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	149,12 € HT	178,35 € TTC
Première mise en service Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	196,85 € HT	235,43 € TTC
Première mise en service	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	38,57 € HT	46,13 € TTC
Première mise en service Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	67,78 € HT	81,06 € TTC
Première mise en service Version express dans la journée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	101,00 € HT	120,80 € TTC
Première mise en service	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	38,57 € HT	46,13 € TTC
Première mise en service Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR1	67,78 € HT	81,06 € TTC
Mise en service sur installation existante	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	95,44 € HT	114,15 € TTC
Mise en service sur installation existante	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	21,61 € HT	25,85 € TTC
Mise en service sur installation existante Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	50,83 € HT	60,79 € TTC
Mise en service sur installation existante Version express dans la journée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	101,00 € HT	120,80 € TTC
Mise en service sur installation existante	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	38,57 € HT	46,13 € TTC
Mise en service sur installation existante Version express 2 jours ouvrés	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	67,78 € HT	81,06 € TTC
Mise en service sur installation existante Version dans la journée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR2	101,00 € HT	120,80 € TTC
Mise sous tension pour essai Mise sous tension	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR3	563,98 € HT	674,52 € TTC
Mise sous tension pour essai Mise hors tension	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR3	307,70 € HT	368,01 € TTC
Mise sous tension pour essai Mise sous tension	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR3	145,85 € HT	174,44 € TTC
Mise sous tension pour essai Mise hors tension	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR3	79,57 € HT	95,17 € TTC
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR4	113,33 € HT	135,54 € TTC

Catalogue des prestations SICAE de la Somme et du Cambrasis

Résiliation sans suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR4	NF	NF
Résiliation sans suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR4	30,25 € HT	36,18 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR5	41,06 € HT	49,11 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR5	73,38 € HT	87,76 € TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA & BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR6	110,70 € HT	132,40 € TTC
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT ≤ 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR7	NF	NF
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA & BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR7	95,97 € HT	114,78 € TTC
Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA & BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR8	129,68 € HT	155,10 € TTC
Suppression du raccordement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	AR9	Sur devis	Sur devis



ACCES AU RESEAU**PREMIERE MISE EN SERVICE**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation correspond à la mise sous tension d'un point de connexion suite à un premier raccordement et au rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (réglage déclencheur, différentiel).
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Validation des seuils de réglage de la protection sans essais par rapport à la chaîne de protection du GRD.
 - Plombage de la protection.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.

PRIX

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ▪ Utilisateur du segment U5-S : | 38,57 € HT – 46,13 € TTC |
| ○ Version express (2 jours ouvrés) | |
| ▪ Majoration | 29,21 € HT – 34,94 € TTC |
| ○ Version express (dans la journée) | 101,00 € HT – 120,80 € TTC |
| ▪ Utilisateur du segment U5-I : | 38,57 € HT – 46,13 € TTC |
| ○ Version express (2 jours ouvrés) | |
| ▪ Majoration | 29,21 € HT – 34,94 € TTC |
| ○ Version express (dans la journée) | 101,00 € HT – 120,80 € TTC |
| ▪ Utilisateur des segments U4, U3, U1-2 : | 149,12 € HT – 178,35 € TTC |
| ○ Version express (2 jours ouvrés) | |
| ○ Majoration | 47,73 € HT – 57,09 € TTC |

CLAUSES RESTRICTIVES

- Utilisateurs des **segments U4 et U5** :
 - Mise en service sous réserve de la transmission par l'utilisateur du certificat de conformité de son installation électrique visé par le CONSUEL.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Mise en service sous réserve de la transmission par l'utilisateur du certificat de conformité de son installation visé par le CONSUEL, du procès verbal d'essai des réducteurs de mesures, de la vérification des réglages des protections par un organisme agréé, du procès verbal des essais prévus par la NF C13-100 et du procès verbal d'essai du transformateur HTA/BT pour un comptage réalisé en basse tension.
- L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture**.

MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Numéro de télérelève (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-2)					
Option tarifaire Ps à renseigner pour l'option "sans différenciation temporelle"	<input type="checkbox"/> 5 classes ou A5 <input type="checkbox"/> 8 classes ou A8 <input type="checkbox"/> Sans diff. temporelle \Rightarrow Ps =				
Version tarifaire A renseigner uniquement pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV)	CU <input type="checkbox"/>	MU <input type="checkbox"/>	LU <input type="checkbox"/>	TLU <input type="checkbox"/>	
Puissances souscrites <small>(⁽¹⁾) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾		

MISE EN SERVICE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire <small>(⁽¹⁾) option Tarif Réglementé de Vente (TRV)</small>	<input type="checkbox"/> LU	<input type="checkbox"/> MU	<input type="checkbox"/> EJP ⁽¹⁾		
Puissances souscrites <small>(⁽²⁾) renseignée uniquement dans la version LU</small>	Pte ⁽²⁾	HPH	HCH	HPE	HCE

MISE EN SERVICE - U5

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/>	ST MU <input type="checkbox"/>	DT CU <input type="checkbox"/>	DT MU <input type="checkbox"/>	
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/>	Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>			
Puissance souscrite					

ST : Tarif sans différenciation temporelle

DT : Tarif avec différenciation temporelle ou TRV option heures creuses

CU : Tarif courte utilisation

MU : Tarif moyenne utilisation

LU : Tarif longue utilisation

TLU : Tarif très longue utilisation

ACCES AU RESEAU

MISE EN SERVICE SUR INSTALLATION EXISTANTE

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste au rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (réglage déclencheur, différentiel).
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs de mesure avec la puissance demandée.
 - Programmation du compteur.
 - Relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES

Mise en service sous réserve de la compatibilité de la puissance demandée avec les caractéristiques techniques du branchement.

L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture**.

PRIX

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ▪ Utilisateur du segment U5-S : | 21,61 € HT – 25,85 € TTC |
| ○ Version express (2 jours ouvrés) | |
| ▪ Majoration | 29,21 € HT – 34,94 € TTC |
| ○ Version express (dans la journée) | 101,00 € HT – 120,80 € TTC |
| ▪ Utilisateur du segment U5-I : | 38,57 € HT – 46,13 € TTC |
| ○ Version express (2 jours ouvrés) | |
| ▪ Majoration | 29,21 € HT – 34,94 € TTC |
| ▪ Utilisateur des segments U4, U3, U1-2 | 95,44 € HT – 114,15 € TTC |

MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Numéro de télérelève (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-2)					
Option tarifaire Ps à renseigner pour l'option "sans différenciation temporelle"	<input type="checkbox"/> 5 classes ou A5 <input type="checkbox"/> 8 classes ou A8 <input type="checkbox"/> Sans diff. temporelle \Rightarrow Ps =				
Version tarifaire A renseigner uniquement pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV)	CU <input type="checkbox"/>	MU <input type="checkbox"/>	LU <input type="checkbox"/>	TLU <input type="checkbox"/>	
Puissances souscrites <small>(⁽¹⁾) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾		

MISE EN SERVICE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire <small>(⁽¹⁾) option Tarif Réglementé de Vente (TRV)</small>	<input type="checkbox"/> LU	<input type="checkbox"/> MU	<input type="checkbox"/> EJP ⁽¹⁾		
Puissances souscrites <small>(⁽²⁾) renseignée uniquement dans la version LU</small>	Pte ⁽²⁾	HPH	HCH	HPE	HCE

MISE EN SERVICE - U5

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/>	ST MU <input type="checkbox"/>	DT CU <input type="checkbox"/>	DT MU <input type="checkbox"/>	
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/>	Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>			
Puissance souscrite					

ST : Tarif sans différenciation temporelle

DT : Tarif avec différenciation temporelle ou TRV option heures creuses

CU : Tarif courte utilisation

MU : Tarif moyenne utilisation

LU : Tarif longue utilisation

TLU : Tarif très longue utilisation

ACCES AU RESEAU

MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la mise sous tension pour essais des installations électriques de l'utilisateur.

La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le gestionnaire de réseau public de distribution. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le CONSUEL ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le gestionnaire de réseau public de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Réglage du calibre du disjoncteur
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Réglage du rapport des TC.
 - Vérification du disjoncteur de l'utilisateur (réglage déclencheur, différentiel).
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
 - Plombage des réducteurs de mesure.
 - Validation des seuils de réglage de la protection sans essais par rapport à la chaîne de protection du GRD.
 - Plombage de la protection.
 - Programmation et plombage du compteur.
 - Relevé d'index.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** :
 - Mise sous tension **145,85 €^{HT} – 174,44 €^{TTC}**
 - Mise hors tension **79,57 €^{HT} – 95,17 €^{TTC}**
- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2** :
 - Mise sous tension **95,44 €^{HT} – 114,15 €^{TTC}**
 - Mise hors tension **563,98 €^{HT} – 674,52 €^{TTC}**
 - Mise hors tension **307,70 €^{HT} – 368,01 €^{TTC}**

CLAUSES RESTRICTIVES

- Utilisateurs des **segments U4 et U5** :
 - Mise sous tension sous réserve de la transmission par l'utilisateur du document "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" dûment complété et signé.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Mise sous tension sous réserve de la transmission par l'utilisateur du document "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" dûment complété et signé, du procès verbal d'essai des réducteurs de mesures, de la vérification des réglages des protections par un organisme agréé, du procès verbal des essais prévus par la NF C 13-100 et du procès verbal d'essai du transformateur HTA/BT pour un comptage réalisé en basse tension.
- L'utilisateur doit justifier d'un **contrat de fourniture**.

Le document de "mise sous tension temporaire en vue de procéder aux essais d'installation électrique" sera transmis par courrier par le GRD au demandeur dès réception de la demande de prestation.

MISE EN SERVICE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>		13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>		
Numéro de télérelève (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-2)					
Option tarifaire Ps à renseigner pour l'option "sans différenciation temporelle"	<input type="checkbox"/> 5 classes ou A5		<input type="checkbox"/> 8 classes ou A8		
	<input type="checkbox"/> Sans diff. temporelle		⇒ Ps =		
Version tarifaire A renseigner uniquement pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV)	CU <input type="checkbox"/>	MU <input type="checkbox"/>	LU <input type="checkbox"/>	TLU <input type="checkbox"/>	
	EJP MU <input type="checkbox"/>		EJP TLU <input type="checkbox"/>		
Puissances souscrites <small>(1) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾		

MISE EN SERVICE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>		13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>		
Option tarifaire <small>(1) option Tarif Réglementé de Vente (TRV)</small>	<input type="checkbox"/> LU		MU <input type="checkbox"/>	EJP ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	
Puissances souscrites <small>(2) renseignée uniquement dans la version LU</small>	Pte ⁽²⁾	HPH	HCH	HPE	HCE

MISE EN SERVICE - U5

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>		13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>		
Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/>	ST MU <input type="checkbox"/>	DT CU <input type="checkbox"/>	DT MU <input type="checkbox"/>	
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/>		Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>		
Puissance souscrite					

ST : Tarif sans différenciation temporelle

DT : Tarif avec différenciation temporelle ou TRV option heures creuses

CU : Tarif courte utilisation

MU : Tarif moyenne utilisation

LU : Tarif longue utilisation

TLU : Tarif très longue utilisation

ACCES AU RESEAU**RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre, le cas échéant, la résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur avec le GRD et, le cas échéant, le déplacement sur site avec le relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES**- Résiliation sans mise hors tension :**

- Clôture du compte utilisateur dans la base de gestion du GRD.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Etablissement de la facture de résiliation suivant le relevé fourni par l'utilisateur.
- Utilisateurs des **segments U1-2, U3 et U4** :
 - Déplacement éventuel d'un agent technique.
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.

- Résiliation avec mise hors tension :

- Clôture du compte utilisateur dans la base de gestion du GRD.
- Déplacement d'un agent technique.
- Utilisateurs du **segment U5** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Mise hors tension du point de connexion.
- Utilisateurs du **segment U4** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Mise hors tension du point de connexion.
 - Dépose éventuelle du tableau de comptage.
- Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Relève des données du compteur nécessaires à l'établissement de la facture de résiliation d'acheminement.
 - Suspension de l'accès au réseau (ouverture de l'interrupteur, du disjoncteur, plombage...).
 - Dépose éventuelle du tableau de comptage.

CLAUSES RESTRICTIVES**- Résiliation sans mise hors tension :**

La demande devra être accompagnée d'une demande de "mise en service sur installation existante" du nouvel utilisateur.

DELAÏ DE REALISATION

Le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : **NF**
- Utilisateur du **segment U5-I** : **30,25 € HT – 36,18 € TTC**
- Utilisateur du **segment U4, U3, U1-2** : **113,33 € HT – 135,54 € TTC**

RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

<i>Type</i>	
Résiliation avec mise hors tension	<input type="checkbox"/>
Résiliation sans mise hors tension	<input type="checkbox"/>
Date souhaitée d'intervention	
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/> 13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>



ACCES AU RESEAU**INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(BT ≤ 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La demande émane du fournisseur pour les utilisateurs soutireurs.

La prestation consiste en la suspension de l'accès au réseau de distribution du point de connexion de l'utilisateur et au relevé des index.

Le fournisseur peut demander la limitation de la puissance par la pose de limiteur 5A ou 15A ou par le réglage du disjoncteur de branchement à 15A si possible.

Après une période de suspension d'accès au réseau de plus de 3 mois, le point de connexion sera considéré comme inactif.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Suspension de l'accès au réseau de distribution ou pose du limiteur ou réglage du disjoncteur.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : 41,06 € HT(*) – 49,11 € TTC
- Utilisateur du **segment U5-I** : 73,38 € HT – 87,76 € TTC

(*) : Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre la première intervention et le rétablissement de l'alimentation de l'utilisateur. Au-delà de deux interventions pour impayé entre la première intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 40,05 € au fournisseur.

INFORMATION NECESSAIRE A L'INTERVENTION

Niveau de limiteur : Aucun 5 A 15 A

ACCES AU RESEAU

INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL (HTA ET BT > 36 KVA)

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La demande émane du fournisseur.

La prestation consiste en la suspension de l'accès au réseau de distribution du point de connexion de l'utilisateur et au relevé des index.

Après une période de suspension d'accès au réseau de plus de 3 mois, le point de connexion sera considéré comme inactif.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Suspension de l'accès au réseau de distribution.
- Relevé des index.

PRIX

- Utilisateur du segment U4, U3 et U1-2 : **110,70 € HT – 132,40 € TTC**

ACCES AU RESEAU**RETABLISSEMENT SUITE A INTERVENTION POUR IMPAYE
OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(BT ≤ 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste au rétablissement de l'alimentation (ou de la desserte) du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage après une intervention pour impayé.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Déplacement d'un agent technique.

Rétablissement de l'accès au réseau de distribution ou suppression de la limitation de la puissance par dépose des limiteurs ou réglage du disjoncteur.

CLAUSES RESTRICTIVES

Si la demande de rétablissement de la fourniture n'est pas effective 3 mois après la suspension d'accès au réseau, la remise sous tension du point de connexion sera considérée comme une prestation de "mise en service sur installation existante" et facturée suivant les conditions définies pour cette prestation.

DELAI DE REALISATION

Si la demande intervient avant 15 heures suivant les modalités de "la procédure de traitement des demandes", le rétablissement est réalisé le jour même. Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation est de 1 jour ouvré.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5-S** : **NF**
- Utilisateur du **segment U5-I** : **95,97 € HT- 114,78 € TTC**

ACCES AU RESEAU**RETABLISSEMENT SUITE A INTERVENTION POUR IMPAYE
OU MANQUEMENT CONTRACTUEL
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste au rétablissement de l'alimentation (ou de la desserte) du point de connexion après une intervention pour impayé.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Déplacement d'un agent technique.
Rétablissement de l'accès au réseau de distribution.

CLAUSES RESTRICTIVES

Si la demande de rétablissement de la fourniture n'est pas effective 3 mois après la suspension d'accès au réseau, la remise sous tension du point de connexion sera considérée comme une prestation de "mise en service sur installation existante" et facturée suivant les conditions définies pour cette prestation.

DELAÏ DE REALISATION

Si la demande intervient avant 15 heures suivant les modalités de "la procédure de traitement des demandes", le rétablissement est réalisé le jour même. Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation est de 1 jour ouvré.

PRIX

- Utilisateur du **segment U4, U3 et U1-2** : **129,68 € HT – 155,10 € TTC**

ACCES AU RESEAU

SUPPRESSION DU RACCORDEMENT

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui s'applique aux points de connexion ne correspondant pas à un branchement provisoire, consiste en la rédaction de la proposition technique et financière de dé-raccordement, la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du raccordement.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de réalisation.
- Etablissement de la proposition technique et financière.

PRIX

La prestation est facturée sur devis.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - COMPTAGE

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Vérification du compteur (BT ≤ 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C1	29,07 € HT	34,77 € TTC
Vérification métrologique du compteur – Appareil étalon	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C2	262,44 € HT	313,88 € TTC
Vérification métrologique du compteur - ST 1000	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C2	106,92 € HT	127,88 € TTC
Vérification de la chaîne de mesure (HTA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C3	153,02 € HT	183,01 € TTC
Mise en place d'un système de téléreport	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C4	Sur devis	Sur devis
Activation de la sortie télé-information client (TIC)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C5	94,25 € HT	112,72 € TTC
Activation de la sortie télé-information client (TIC)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C5	24,34 € HT	29,11 € TTC
Remplacement du compteur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C6	371,33 € HT	444,11 € TTC
Remplacement du compteur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C6	61,35 € HT	73,37 € TTC
Modification des codes d'accès	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C7	91,57 € HT	109,52 € TTC
Synchronisation du dispositif de comptage (HTA & BT > 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C8	24,72 € HT	29,57 € TTC
Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C9	NF	NF
Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon (BT ≤ 36 kVA)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C10	187,48 € HT	224,23 € TTC
Raccordement du dispositif de comptage à une ligne RTC	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C11	114,53 € HT	136,98 € TTC
Pose d'un compteur en dépannage	2	U1-U2 U3 U4 U5	S I	C12	286,26 € HT	342,37 € TTC

COMPTAGE

VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR (BT ≤ 36 KVA)

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR U1-U2 U3 U4 **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en un contrôle visuel du fonctionnement du compteur et un relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Contrôle du bon fonctionnement des éléments du tableau de comptage, hors métrologie et calibrage.

PRIX

- Utilisateur du segment U5 : 29,07 € HT – 34,77 € TTC

La prestation n'est pas facturée si un défaut est visuellement constaté.

COMPTAGE

VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat de vérification métrologique.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.

- Vérification par un appareil de mesure (ST 1000) : (segment U5 uniquement)

- Vérification par un compteur étalon d'erreur de mesure du compteur.
- Etablissement du constat de vérification métrologique.
- Remplacement du compteur si nécessaire.

- Vérification par la pose d'un appareil étalon (hors segment U5) :

- Pose de l'appareil.
- Relevé des données.
- Etablissement du constat de vérification métrologique.
- Dépose de l'appareil.
- Remplacement du compteur si nécessaire.

PRIX

- Appareil étalon (hors **segment U5**) : **262,44 € HT – 313,88 € TTC**
- Vérification via un ST 1000 (**segment U5** uniquement): **106,92 € HT – 127,88 € TTC**
- La prestation n'est pas facturée s'il est avéré que le compteur est défectueux.

Information nécessaire à la réalisation de l'intervention

Moyen de contrôle	ST 1000 (uniquement pour les utilisateurs U5)	<input type="checkbox"/>
	Appareil étalon (hors segment U5)	<input type="checkbox"/>

COMPTAGE

VERIFICATION DE LA CHAINE DE MESURE (HTA)

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
- Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs de mesure, de la classe de précision et de la puissance de précision.
- Vérification du câblage des réducteurs de mesure.
- Relevé d'index.
- Remise du rapport de vérification.

CLAUSES RESTRICTIVES

La prestation ne comprend pas l'intervention éventuelle de séparation de réseau.

PRIX

Utilisateurs des **segments U3, U1-2** : **153,02 € HT – 183,01 € TTC**

COMPTAGE

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEREPORT

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR U1-U2 U3 U4 **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place d'un système de téléreport des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de réalisation.
- Etablissement du devis.

PRIX

La prestation est facturée sur devis.

CLAUSE RESTRICTIVE

L'utilisateur doit être équipé d'un compteur électronique.
 Dans le cas contraire, l'utilisateur devra au préalable faire une demande de "remplacement de compteur" (cf. fiche C6).

COMPTAGE**ACTIVATION DE LA SORTIE TELE-INFORMATION CLIENT (TIC)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication télé-information client du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent de maîtrise.
- Activation de la sortie TIC.
- Relevé des index.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : **24,34 € HT – 29,11 € TTC**
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : **94,25 € HT – 112,72 € TTC**

CLAUSES RESTRICTIVES

Le compteur doit être équipé d'une sortie TIC.

Dans le cas contraire, la demande devra être accompagnée d'une demande de "remplacement de compteur" (cf. fiche C6).

COMPTAGE**REMPLACEMENT DU COMPTEUR**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur électronique (non évolué) avec l'interface de communication "télé-information client" (TIC) activée et le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Dépose du compteur existant et le cas échéant du panneau de comptage.
- Pose d'un compteur électronique.
- Activation de l'interface TIC.
- Relevé des index.

PRIX

- Utilisateur du segment U5 : 61,35 € HT – 73,37 € TTC
- Utilisateur des segments U4, U3 et U1-2 : 371,33 € HT – 444,11 € TTC

CLAUSES RESTRICTIVES

La pose du nouveau dispositif de comptage se fait en lieu et place du dispositif existant.

COMPTAGE**MODIFICATION DES CODES D'ACCES**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification du paramétrage du comptage permettant de changer les codes d'accès à distance aux informations des compteurs électroniques télé-relevables et la transmission des codes d'accès à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent de maîtrise.
- Remplacement de la PROM ou paramétrage du compteur.
- Paramétrage de l'outil de télé-relevé.
- Transmission des nouveaux codes d'accès à l'utilisateur.

PRIX

- Déplacement d'un agent de maîtrise : **91,57 € HT – 109,52 € TTC**

COMPTAGE

SYNCHRONISATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE (HTA ET BT > 36 KVA)

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à mettre à jour le calendrier du dispositif de comptage, programmer les changements d'heure légale (d'hiver/d'été) et mettre à l'heure le matériel en cas de dérive.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Mise à jour du dispositif de comptage.
- Relevé des index.

PRIX

- Facturation annuelle : **24,72 € HT – 29,57 € TTC**

COMPTAGE

ABANDON DE LA PROPRIETE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE DE L'UTILISATEUR

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Lorsque le dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur fonctionne, la prestation consiste en le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage, avec mise à jour du système d'information et modification de la composante annuelle de comptage.

Lorsqu'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur est défectueux, la prestation consiste en le remplacement du dispositif de comptage, la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage, la mise en exploitation du dispositif de comptage et le relevé des compteurs (ancien et éventuel nouveau).

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel du dispositif de comptage.
- Relevé des index.

PRIX

Cette prestation n'est pas facturée.

COMPTAGE**CONTROLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE PAR UN
COMPTEUR EN DOUBLON (BT ≤ 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	-------	----	----	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Pose d'un compteur en décompte.
- Relevé des données des 2 compteurs et comparaison des données.
- Etablissement du rapport de vérification.
- Dépose du compteur en décompte.
- Remplacement du compteur si nécessaire.

PRIX

- Utilisateurs du **segment U5** : **187,48 € HT – 224,23 € TTC**

La prestation n'est pas facturée s'il est avéré que le compteur est défectueux.

COMPTAGE**RACCORDEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE A UNE LIGNE RTC**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste au raccordement du dispositif de comptage sur une ligne téléphonique mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Raccordement de la ligne RTC au dispositif de comptage.
- Essai de télérelève.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur doit être équipé d'un compteur électronique équipé d'un modem RTC. Dans le cas contraire, l'utilisateur devra au préalable faire une demande de prestation de "remplacement de compteur".

La ligne téléphonique de l'utilisateur doit être équipée d'une isolation galvanique.

PRIX

- Utilisateur des segments U1-2, U3 et U4 : **114,53 €^{HT} - 136,98 €^{TTC}**

COMPTAGE**POSE D'UN COMPTEUR EN DEPANNAGE**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation concerne uniquement les utilisateurs des segments U1-2 et U3 propriétaires de leur dispositif de comptage.

La prestation consiste en la pose d'un compteur en dépannage suite à une défaillance du dispositif de comptage de l'utilisateur.

La prestation est réalisée selon les conditions définies dans les conditions générales du contrat d'accès au réseau de distribution HTA.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Pose d'un compteur en dépannage à proximité immédiate du compteur de l'utilisateur.
- Dépose du compteur après remise en état de fonctionnement normal du comptage existant par le propriétaire.

CLAUSES RESTRICTIVES

La pose du compteur en dépannage est prévue à proximité immédiate du compteur de l'utilisateur. Si la pose du compteur dans cette zone n'est pas possible, la prestation fera l'objet d'une étude complémentaire. La prestation ainsi que l'étude complémentaire seront facturées sur la base du coût réel.

PRIX

- Utilisateur des segments U1-2 - U3 : **286,26€ HT – 342,37 € TTC**

Au-delà d'une période de 2 mois et sans réparation par l'utilisateur de l'équipement défectueux de son dispositif de comptage, le compteur en dépannage sera installé de façon définitive et la prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - CONTRAT

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Changement de fournisseur et/ou de responsable d'équilibre	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT1	NF	NF
Bilan qualité de fourniture Standard de continuité	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT2	232,13 € HT	277,63 € TTC
Bilan qualité de fourniture Personnalisé de continuité	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT2	286,38 € HT	342,51 € TTC
Bilan qualité de fourniture Standard de qualité	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT2	1125,33 € HT	1345,89 € TTC
Duplicata de document	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	CT3	11,73 € HT	14,03 € TTC

CONTRAT**CHANGEMENT DE FOURNISSEUR ET/OU DE RESPONSABLE D'EQUILIBRE**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste au traitement :

- d'une demande de rattachement d'un point de connexion au périmètre de facturation d'un fournisseur et/ou d'un responsable d'équilibre.
- d'un changement de fournisseur et la désignation d'un nouveau responsable d'équilibre dans le cadre d'une évolution du contrat d'accès au réseau de distribution (CARD).

La demande émane du fournisseur dans le cas d'un contrat GRD-F ou de l'utilisateur dans le cas d'un contrat CARD.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Validation de la recevabilité de la demande suivant les conditions définies dans le contrat GRD-F ou CARD.
- Transmission des données de comptage aux fournisseurs (ancien et nouveau).
- Mise à jour administrative des données "contractuelles" du point de connexion.

CLAUSES RESTRICTIVES

Pièces, en particulier, à joindre à la demande :

- "L'attestation de changement" datée et signée par le client dans le cadre d'un contrat GRD-F.
- "L'accord de rattachement du site ou du contrat au périmètre du responsable d'équilibre" dans le cadre d'un contrat CARD.
- Et tout autre document nécessaire à la réalisation de la dite prestation et dont la liste exhaustive est définie dans le contrat GRD-F ou le contrat CARD.

Les causes de non recevabilité de la demande sont celles définies dans le contrat GRD-F ou CARD.

DELAIS DE REALISATION

Délais définis dans le contrat GRD-F ou CARD.

PRIX

La prestation n'est pas facturée sous réserve :

- D'une demande de souscription d'acheminement identique à l'ancienne souscription.
- D'une souscription d'acheminement au même niveau de puissance que l'ancienne souscription.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Numéro de télérelève (à renseigner uniquement pour les utilisateurs U1-2)					
Option tarifaire Ps à renseigner pour l'option "sans différenciation temporelle"	<input type="checkbox"/> 5 classes ou A5 <input type="checkbox"/> 8 classes ou A8 <input type="checkbox"/> Sans diff. temporelle \Rightarrow Ps =				
Version tarifaire A renseigner uniquement pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV)	CU <input type="checkbox"/>	MU <input type="checkbox"/>	LU <input type="checkbox"/>	TLU <input type="checkbox"/>	
Puissances souscrites (¹) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8	Pte	HPH	HPD (¹)	HCH	HCD (¹)
	HPE	HCE	JA (¹)		

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire (¹) option Tarif Réglementé de Vente (TRV)	<input type="checkbox"/> LU <input type="checkbox"/> MU EJP (¹) <input type="checkbox"/>				
Puissances souscrites (²) renseignée uniquement dans la version LU	Pte (²)	HPH	HCH	HPE	HCE

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR - U5

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Date souhaitée d'intervention					
Plage horaire	8h00 - 12h00 <input type="checkbox"/>	13h30 - 17h30 <input type="checkbox"/>			
Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/>	ST MU <input type="checkbox"/>	DT CU <input type="checkbox"/>	DT MU <input type="checkbox"/>	
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/>	Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>			
Puissance souscrite					

ST : Tarif sans différenciation temporelle

DT : Tarif avec différenciation temporelle ou TRV option heures creuses

CU : Tarif courte utilisation

MU : Tarif moyenne utilisation

LU : Tarif longue utilisation

TLU : Tarif très longue utilisation

CONTRAT

BILAN QUALITE DE FOURNITURE

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

- Bilan standard de continuité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan de continuité semestriel comprenant pour la période concernée le nombre de coupures brèves et longues ou le nombre global de coupures, leurs motifs et leur durée.

- Bilan personnalisé de continuité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan annuel de continuité établi en fonction d'objectifs personnalisés et comprenant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre de coupures brèves et longues ou le nombre global de coupures, leurs motifs, leur durée.

- Bilan personnalisé de qualité :

- La prestation consiste en l'envoi d'un bilan annuel de qualité établi en fonction d'objectifs personnalisés et comprenant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre des creux de tension, leur durée, leur profondeur.

DELAIS DE REALISATION

- Le délai est de 1 mois à compter de la fin de la période concernée.

PRIX

- Bilan standard de continuité : **232,13 € HT- 277,63 € TTC**
- Bilan personnalisé de continuité : **286,38 € HT- 342,51 € TTC**
- Bilan personnalisé de qualité : **1125,33 € HT- 1345,89 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

<u>TYPE DE BILAN SOUHAITE</u>	
Standard de continuité	<input type="checkbox"/>
Personnalisé de continuité	<input type="checkbox"/>
Personnalisé de qualité	<input type="checkbox"/>

CONTRAT

DUPLICATA DE DOCUMENT

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'envoi de duplicata de documents contractuels.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Photocopie ou scan du document.
- Envoi du document.
- Les documents pouvant notamment être demandés sont les suivants :
 - Contrat de fourniture pour les utilisateurs du tarif intégré, excepté pour les utilisateurs du segment U5.
 - Contrat d'accès au réseau de distribution

Nota : les factures d'énergie des 12 derniers mois sont disponibles sur le site internet de la SICAE www.sicaesomme.fr

PRIX

- **11,73 €^{HT} – 14,03 €^{TTC}**

	Duplicata demandé
Contrat de fourniture (tarif intégré)	<input type="checkbox"/>
Contrat d'accès au réseau de distribution	<input type="checkbox"/>
Autres	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - DIVERS

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D1	310,18 € HT	370,98 € TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D1	310,18 € HT	370,98 € TTC
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D1	381,76 € HT	456,58 € TTC
Séparation de réseaux	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D2	247,86 € HT	296,44 € TTC
Séparation de réseaux	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D2	170,03 € HT	203,36 € TTC
Intervention de courte durée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D3	94,25 € HT	112,72 € TTC
Intervention de courte durée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D3	24,34 € HT	29,11 € TTC
Protection de chantier Isolation de réseau nu BT par pose de matériel isolants - Part fixe	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	268,17 € HT	320,73 € TTC
Protection de chantier Isolation de réseau nu BT par pose de matériel isolants - Part variable par mois et par portée	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	8,40 € HT	10,05 € TTC
Protection de chantier Autre cas	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D4	Sur devis	Sur devis
Déplacement d'ouvrage autre que le dispositif de comptage ou le branchement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D5	Sur devis	Sur devis
Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation Frais d'abonnement téléphonique en sus	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D6	812,90 € HT	972,23 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D7	81,11 € HT	97,01 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D7	24,34 € HT	29,11 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion En cas de fraude	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D7	441,41 € HT	527,93 € TTC
Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion En cas de fraude	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	D7	360,33 € HT	430,95 € TTC

DIVERS

INTERVENTION POUR PERMETTRE LA VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA ET/OU DES PROTECTIONS DE DECOUPLAGE PAR UN TIERS AGREE

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la séparation de l'installation, le contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections ainsi que la remise en exploitation.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Séparation de réseau de l'installation.
- Vérification visuelle des chaînes de mesure (U et I) et des réducteurs de mesure.
- Vérification de la cohérence du rapport des réducteurs, de la classe de précision et de la puissance de précision.
- Validation des seuils de réglage de la protection sans essais par rapport à la chaîne de protection du GRD.
- Plombage de la protection après intervention.
- Remise sous tension de l'installation.

CLAUSES RESTRICTIVES

La remise sous tension de l'installation nécessite au préalable la remise par le prestataire agréé du rapport d'essai des protections.

PRIX

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections HTA : | 310,18 € HT – 370,98 € TTC |
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage : | 310,18 € HT – 370,98 € TTC |
| ▪ Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage : | 381,76 € HT – 456,58 € TTC |

DIVERS

SEPARATION DE RESEAUX

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui permet de mettre hors tension l'installation pour entretien ou travaux, consiste en la réalisation de la séparation de réseaux, conformément à la publication UTE C18-510, et la remise sous tension de l'ouvrage.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Séparation de réseau de l'installation.
- Remise sous tension.
- Remise des attestations conformément à l'UTE C 18-510.

CLAUSES RESTRICTIVES

Contraintes d'exploitation.

PRIX

- Utilisateurs des **segments U5 et U4** : 170,03 € HT – 203,36 € TTC
- Utilisateur des **segments U1-2 et U3**: 247,86 € HT – 296,44 € TTC

DIVERS

INTERVENTION DE COURTE DUREE

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à quinze minutes autres que celles définies par ailleurs dans la décision du 7 août 2009 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité, à savoir :

- Vérification de l'interface de communication TIC,
- Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur,
- Vérification des contacts tarifaires du compteur,
- Ouverture de local,
- Contrôle de tension instantanée sans pose d'enregistreur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Relevé des index.

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : 24,34 € HT – 29,11 € TTC
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : 94,25 € HT – 112,72 € TTC

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Nature de l'intervention à réaliser	
-------------------------------------	--

DIVERS

PROTECTIONS DE CHANTIER

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques ou à mettre hors tension des ouvrages pour travaux.

La prestation consiste en la mise en place de matériel adapté et le cas échéant l'étude de la solution technique pour la réalisation de cette protection.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de réalisation.
- Pose et dépose du matériel adapté.
- Le cas échéant, mise hors tension et remise sous tension de l'ouvrage.
- Etablissement d'un devis suivant les cas.

PRIX

- Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants
 - Part fixe : **268,17 € HT – 320,73 € TTC**
 - Part variable par mois et par portée : **8,40 € HT – 10,05 € TTC**
- Autres cas : **Etablissement d'un devis**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Localisation de l'ouvrage concerné	Commune :
	Rue :
	Précisions complémentaires :

DIVERS

DEPLACEMENT D'OUVRAGES AUTRES QUE LE DISPOSITIF DE COMPTAGE OU LE BRANCHEMENT

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'étude de la solution technique, la rédaction de la proposition technique et financière et les travaux de déplacement d'ouvrage.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique.
- Etude de faisabilité.
- Recherche des conventions de servitude éventuelles.
- Etablissement de la proposition technique et financière.

DELAI DE REALISATION

Envoi de la proposition technique et financière 10 jours après le rendez-vous avec l'utilisateur ou son représentant.

PRIX

La prestation est facturée sur devis.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECHANGE D'INFORMATIONS D'EXPLOITATION

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** U3 U4 U5 TYPE UTILISATEUR S **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste à mettre en place un dispositif d'échange d'informations d'exploitation conformément à la norme NF C 15-400 et au document technique de référence du Distributeur.

Cette prestation peut être requise par le Distributeur au titre de la réglementation en vigueur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'agents techniques.
- Mise en place de l'ensemble du matériel permettant l'échange des données.
- Essai du dispositif d'échange.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur devra mettre une ligne téléphonique équipée d'une isolation galvanique à disposition du gestionnaire de réseau.

L'installation de l'utilisateur devra respecter les prescriptions établies par le gestionnaire de réseau afin de permettre l'échange des informations d'exploitation. Ces prescriptions sont définies dans la convention de raccordement.

PRIX

Facturation annuelle **812,90 € HT – 972,23 € TTC**

Les frais d'abonnement téléphonique seront facturés en sus à l'utilisateur.

ENQUETE SUR LES FLUX DE SOUTIRAGE D'UN POINT DE CONNEXION

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	---	---	----------------	-------------	-------	----	----	----	------------------	---	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de connexion avec enquête éventuelle sur place.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique assermenté.
- Analyse des flux de soutirage.

PRIX

- Utilisateur du segment U5 : 24,34 € HT – 29,11 € TTC
- Utilisateur des segments U4, U3, U1-2 : 81,11 € HT – 97,01 € TTC

Frais en sus appliqués en cas de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès verbal.

- Utilisateur du segment U5 : 360,33 € HT – 430,95 € TTC
- Utilisateur des segments U4, U3, U1-2 : 441,41 € HT – 527,93 € TTC

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - MODIFICATION TARIFAIRE

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Sans intervention technique	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT1	NF	NF
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 1 appareil	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT1	29,07 € HT	34,77 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 2 appareils	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT1	43,27 € HT	51,75 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour 3 appareils	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT1	52,34 € HT	62,60 € TTC
Modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite (BT ≤ 36 kVA) Intervention avec déplacement pour plus de 3 appareils	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT1	122,20 € HT	146,15 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention sans déplacement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	23,85 € HT	28,52 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement sans modification de couplage ni changement d'appareil	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	148,24 € HT	177,30 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement avec modification de couplage et sans changement d'appareil	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	148,24 € HT	177,30 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement avec changement des transformateurs de courant HTA	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	153,02 € HT	183,01 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement avec changement des transformateurs de courant BT	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	188,82 € HT	225,83 € TTC
Modification de puissance souscrite (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement avec changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT2	371,33 € HT	444,11 € TTC
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA & BT > 36 kVA) Intervention sans déplacement	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT3	23,85 € HT	28,52 € TTC
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA & BT > 36 kVA) Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	MT3	148,24 € HT	177,30 € TTC

MODIFICATION TARIFAIRE**MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT
ET/OU DE PUISSANCE SOUSCRITE
(BT ≤ 36 KVA)**Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR U1-U2 U3 U4 **U5** TYPE UTILISATEUR **S** I**DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

La prestation consiste en une modification de la formule tarifaire d'acheminement et/ou de la puissance souscrite, lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel des éléments constitutifs du dispositif de comptage (disjoncteur, compteur..).
- Programmation du compteur.

CLAUSES RESTRICTIVES

- Toute demande au-delà de la puissance limite de raccordement devra faire l'objet au préalable d'une étude technique complémentaire.
- La puissance maximale d'un branchement en monophasé est de 18 kVA.
- La puissance minimale d'un branchement en triphasé est de 6 kVA.
- Le remplacement éventuel du tableau de comptage s'effectue en lieu et place de l'existant.
- La signature d'une convention de raccordement par le propriétaire.

PRIX

- Sans intervention technique **NF**
- Intervention avec déplacement
 - Pour 1 appareil **29,07 € HT – 34,77 € TTC**
 - Version express (2 jours) majoration **29,21 € HT – 34,94 € TTC**
 - Version expresse dans la journée **101,00 € HT – 120,80 € TTC**
 - Pour 2 appareils **43,27 € HT – 51,75 € TTC**
 - Pour 3 appareils **52,34 € HT – 62,60 € TTC**
 - Pour plus de 3 appareils **122,20 € HT – 146,15 € TTC**

DELAIS

Au-delà de l'appareil, la réalisation de cette prestation nécessite au préalable un rendez-vous sur site avec l'Utilisateur pour identifier précisément les modifications à apporter à l'installation.

Les modifications techniques sont reportées dans une convention de raccordement à signer par le propriétaire de l'installation avant tout travaux.

Le délai standard de réalisation court à partir du moment où le service GRD a accusé réception de la convention de raccordement signée par le propriétaire.

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Option tarifaire actuelle

Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/> ST MU <input type="checkbox"/> DT CU <input type="checkbox"/> DT MU <input type="checkbox"/>
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/> Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>
Puissance souscrite	

Option tarifaire demandée

Option tarifaire TURPE	ST CU <input type="checkbox"/> ST MU <input type="checkbox"/> DT CU <input type="checkbox"/> DT MU <input type="checkbox"/>
Option tarifaire TRV	Base <input type="checkbox"/> Option Heure Creuse <input type="checkbox"/>
Puissance souscrite	



MODIFICATION TARIFAIRE**MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification de la puissance souscrite, lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement éventuel d'un agent technique.
- Remplacement éventuel des réducteurs de mesure.
- Remplacement éventuel du compteur.
- Programmation du compteur.

CLAUSES RESTRICTIVES

Toute demande au-delà de la puissance limite de raccordement devra faire l'objet au préalable d'une étude technique complémentaire.

Signature d'une convention de raccordement avec le propriétaire.

- Utilisateurs du **segment U1-2 et U3**
 - Les modifications à apporter aux réducteurs de mesure et à la chaîne de mesure sont à la charge de l'utilisateur.

PRIX

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ▪ Intervention sans déplacement : | 23,85 € HT – 28,52 € TTC |
| ▪ Intervention avec déplacement | |
| ▪ Sans modification de couplage ni changement d'appareil : | 148,24 € HT – 177,30 € TTC |
| ▪ Avec modification de couplage et sans changement d'appareil : | 148,24 € HT – 177,30 € TTC |
| ▪ Avec changement des transformateurs de courant HTA : | 153,02 € HT – 183,01 € TTC |
| ▪ Avec changement de transformateurs de courant BT : | 188,82 € HT – 225,83 € TTC |
| ▪ Avec changement de compteur : | 371,33 € HT – 444,11 € TTC |

DELAIS

La réalisation de cette prestation nécessite au préalable un rendez-vous sur site avec l'Utilisateur pour identifier précisément les modifications à apporter à l'installation.

Les modifications techniques sont reportées dans une convention de raccordement à signer par le propriétaire de l'installation avant tout travaux.

Le délai standard de réalisation court à partir du moment où le service GRD a accusé réception de la convention de raccordement signée par le propriétaire.

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

<i>Option Tarifaire : 5 ou 8 classes temporelles</i>					
Puissances souscrites actuelles <small>(¹) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾		
Puissances souscrites demandées <small>(¹) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾		
<i>Option Tarifaire : Sans différenciation temporelle</i>					
Puissance souscrite actuelle					
Puissance souscrite demandée					

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Puissances souscrites actuelles <small>(¹) A renseigner uniquement dans le cas d'une option tarifaire LU</small>	Pte ⁽¹⁾	HPH	HCH	HPE	HCE
Puissances souscrites demandées <small>(¹) A renseigner uniquement dans le cas d'une option tarifaire LU</small>	Pte ⁽¹⁾	HPH	HCH	HPE	HCE

MODIFICATION TARIFAIRE**MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT
(HTA ET BT > 36 KVA)**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	----	------------------	----------	---

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement sans modifier la puissance souscrite dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.

La prestation comprend également la mise à jour administrative des conditions particulières du contrat d'accès au réseau de distribution.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Remplacement éventuel du compteur.

Programmation du compteur :

- Déplacement d'un agent technique ou programmation à distance.

PRIX

- Utilisateur des **segments U4, U3, U1-2**
 - Intervention sans déplacement : **23,85 € HT – 28,52 € TTC**
 - Intervention avec déplacement
 - Sans pose ni changement de compteur : **148,24 € HT – 177,30 € TTC**
 - Avec pose ou changement de compteur : **371,33 € HT – 444,11 € TTC**

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U1 - U2 - U3

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Option tarifaire actuelle	5 classes ou A5	<input type="checkbox"/>	8 classes ou A8	<input type="checkbox"/>	Sans	<input type="checkbox"/>
Option tarifaire demandée	5 classes ou A5	<input type="checkbox"/>	8 classes ou A8	<input type="checkbox"/>	Sans	<input type="checkbox"/>
Puissances souscrites actuelles <small>(1) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾	
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾			
Puissances souscrites demandées <small>(1) A saisir uniquement pour l'option tarifaire 8 classes temporelles ou TRV A8</small>	Pte	HPH	HPD ⁽¹⁾	HCH	HCD ⁽¹⁾	
	HPE	HCE	JA ⁽¹⁾			
Option Tarifaire : Sans différenciation temporelle						
Puissance souscrite actuelle						
Puissance souscrite demandée						

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U4

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Option tarifaire actuelle	LU	<input type="checkbox"/>	MU	<input type="checkbox"/>	
Option tarifaire demandée	LU	<input type="checkbox"/>	MU	<input type="checkbox"/>	
Puissances souscrites actuelles <small>(1) A renseigner uniquement dans le cas d'une option tarifaire LU</small>	Pte ⁽¹⁾	HPH	HCH	HPE	HCE
Puissances souscrites demandées <small>(1) A renseigner uniquement dans le cas d'une option tarifaire LU</small>	Pte ⁽¹⁾	HPH	HCH	HPE	HCE

LU : Tarif longue utilisation

MU : Tarif moyenne utilisation

MODIFICATION DE PUISSANCE SOUSCRITE - U5

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Type alimentation actuelle	Monophasé	<input type="checkbox"/>	Triphasé	<input type="checkbox"/>		
Option tarifaire actuelle	ST	<input type="checkbox"/>	DT	<input type="checkbox"/>	LU	<input type="checkbox"/>
Option tarifaire demandée	ST	<input type="checkbox"/>	DT	<input type="checkbox"/>	LU	<input type="checkbox"/>
Puissance souscrite actuelle						
Puissance souscrite demandée						

ST : Tarif sans différenciation temporelle ou Tarif intégré option base

DT : Tarif avec différenciation temporelle ou Tarif intégré option heures creuses

LU : Tarif longue utilisation

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS - TRAITEMENT DES DONNÉES

Catégorie 1	Les prestations réalisées sous monopole de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS
Catégorie 2	Les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel
U1-U2	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur à courbes de charge télérelevé
U3	Utilisateurs raccordés en HTA et équipés de compteur multi-index non télérelevé
U4	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance surveillée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index ou à courbe de charge et dont la puissance souscrite maximale est supérieure à 36 kVA
U5	Utilisateurs raccordés en BT et équipés d'un branchement à puissance limitée au sens de la norme NF C14-100, d'un compteur multi-index et dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA
S	Il s'agit des utilisateurs soutireurs
I	Il s'agit des utilisateurs injecteurs

Prestations	Catégorie	Segment	S ou I	Fiche	Montant HT	Montant TTC
Relevé spécial	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD1	24,34 € HT	29,11 € TTC
Relevé spécial	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD1	54,23 € HT	64,86 € TTC
Transmission de courbes de mesures (par courbe de mesure transmise)	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD2	11,73 € HT	14,03 € TTC
Transmission de l'historique d'index	1	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD3	11,73 € HT	14,03 € TTC
Accès au site Internet infocomptage de mise à disposition des courbes de charges Création du compte	2	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD4	162,10 € HT	193,87 € TTC
Accès au site Internet infocomptage de mise à disposition des courbes de charges Abonnement mensuel (mise à jour hebdomadaire)	2	U1-U2 U3 U4 U5	S I	TD4	24,66 € HT	29,49 € TTC

TRAITEMENT DES DONNEES

RELEVÉ SPECIAL

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** **U3** **U4** **U5** TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en une relève des données du comptage d'un point de connexion et en la mise à disposition des informations relevées.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Déplacement d'un agent technique ou télérelève.
- Mise à disposition des informations suivantes :
 - Utilisateurs du **segment U5** :
 - Index d'énergie active à la date de la relève.
 - Utilisateurs du **segment U4** :
 - Index d'énergie active.
 - Index d'énergie réactive (suivant le type de comptage).
 - Puissances maximales atteintes (suivant le type de comptage).
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance (suivant le type de comptage).
 - Nombre d'heures de dépassement (suivant le type de comptage).
 - Utilisateurs du **segment U3** :
 - Index d'énergie active et réactive.
 - Puissances maximales atteintes.
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance (suivant le type de comptage).
 - Utilisateurs du **segment U1-2** :
 - Courbe de charge corrigée (transmission au format texte normalisé).
 - Index d'énergie active et réactive.
 - Puissance maximale atteinte.
 - Moyenne quadratique des dépassements de puissance.

Nota :

- Pour les utilisateurs des segments U1-2, U3 et U4, le demandeur devra préciser les « périodes » de relève souhaitée :

- ✓ Mois en cours.
- ✓ Mois M-1 (si le compteur le permet).
- ✓ Mois M-2 (si le compteur le permet).

PRIX

- Utilisateur du **segment U5** : **24,34 € HT – 370,98 € TTC**
- Utilisateur des **segments U4, U3 et U1-2** : **54,23 € HT – 370,98 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Périodes souhaitées :	Mois en cours	Mois M-1	Mois M-2
A saisir uniquement pour les utilisateurs des segments U1-2, U3 et U4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRAITEMENT DES DONNEES

TRANSMISSION DE COURBES DE MESURE

Catégorie **1** 2 Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** U3 U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en le relevé et la transmission par courriel pour un point de connexion donné un fichier des points 10' et ceci au format texte normalisé.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Courbe de charge hebdomadaire (semaine s-1) :

- Télérelève.
- Enregistrement du fichier au format texte normalisé.

- Courbe de charge hebdomadaire (mois m-1) :

- Télérelève.
- Enregistrement du fichier au format texte normalisé.

- Courbe de charge annuelle (année n-1) :

- "Agrégation" des fichiers mensuels.
- Enregistrement du fichier au format texte normalisé.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur doit être muni d'un compteur à courbes de charge télérelevé.

PRIX

- Utilisateur des **segments U1-2** : **247,86 € HT – 296,44 € TTC**, par courbe de mesure transmise

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

<u>TYPE DE COURBE DE CHARGE SOUHAITE</u>		
Hebdomadaire <input type="checkbox"/>	Mensuelle <input type="checkbox"/>	Annuelle <input type="checkbox"/>

TRAITEMENT DES DONNEES**TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE D'INDEX**

Catégorie	1	2	Cible Segments	UTILISATEUR	U1-U2	U3	U4	U5	TYPE UTILISATEUR	S	I
-----------	----------	---	----------------	-------------	--------------	-----------	-----------	-----------	------------------	----------	----------

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en l'élaboration d'un fichier récapitulatif des consommations d'un point de connexion sur la période de l'année précédant la demande. Le fichier sera transmis par courriel ou courrier au choix du demandeur.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Mise à disposition des informations suivantes
 - Utilisateurs du **segment U5** :
 - Tarif souscrit.
 - Répartition des consommations par période tarifaire.
 - Total des consommations annuelles par période tarifaire.
 - Utilisateurs du **segment U4** :
 - Tarif souscrit.
 - Puissances souscrites par période tarifaire.
 - Puissances atteintes par période tarifaire.
 - Répartition mensuelle des consommations par période tarifaire.
 - Nombre d'heures de dépassement de puissance ou Dépassements des puissances souscrites suivant le dispositif de comptage.
 - Total des consommations annuelles par période tarifaire.
 - Utilisateurs des **segments U1-2 et U3** :
 - Tarification sans différenciation temporelle
 - Puissance souscrite.
 - Puissances mensuelles atteintes.
 - Consommations mensuelles d'énergie active et réactive.
 - Dépassements mensuels de la puissance souscrite.
 - Total des consommations annuelles.
 - Tarification avec différenciation temporelle
 - Tarif souscrit.
 - Puissances souscrites par période tarifaire.
 - Puissances atteintes par période tarifaire.
 - Répartition mensuelle des consommations d'énergie active et réactive.
 - Dépassement des puissances souscrites
 - Total des consommations annuelles par période tarifaire.

PRIX

Tous utilisateurs : **94,25 € HT – 112,72 € TTC**

Informations nécessaires à la réalisation de l'intervention

Type d'envoi des données	Courrier <input type="checkbox"/>	e-mail <input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

TRAITEMENT DES DONNEES

ACCES AU SITE INTERNET INFOCOMPTAGE DE MISE A DISPOSITION DES COURBES DE CHARGE

Catégorie 1 **2** Cible Segments UTILISATEUR **U1-U2** U3 U4 U5 TYPE UTILISATEUR **S** **I**

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la création du compte utilisateur sur le site internet INFOCOMPTAGE de la SICAE de la SOMME et du CAMBRAISIS et en l'intégration des données télérelevées pour l'année écoulée et l'année en cours ainsi que la mise à jour hebdomadaire du compte, c'est-à-dire l'intégration des données télérelevées.

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Création du compte sur le site.
- Intégration des données de l'année écoulée et de l'année en cours.
- Transmission du compte utilisateur et du mot de passe associé à l'utilisateur.
- Intégration des données hebdomadaires.

CLAUSES RESTRICTIVES

L'utilisateur doit être muni d'un compteur à courbes de charge télérelevé.

DELAJ DE REALISATION

5 jours ouvrés.

PRIX

- Création du compte : **268,17 € HT – 320,73 € TTC**
- Abonnement mensuelle (Mise à jour hebdomadaire) : **8,40 € HT – 10,05 € TTC**